

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT**

Envoyé en préfecture le 06/05/2024

Reçu en préfecture le 06/05/2024

Publié le

ID : 001-210101895-20240429-DEL24_22-DE



N° 24/22

SEANCE DU 29 AVRIL 2024

Nombre de
Membres

En Exercice : 14
Présents : 10
Procuration : 2
Votants : 12
Pour : 12
Contre : 0

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-neuf avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Denis MOSSAZ, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 18 avril 2024.

Membres présents à la séance : Mmes MM. BALSEM Lydie, BILLET Benoît, BLANC Valérie, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, FILLOD Claude, FOU CART Bernard, LECOQ Frédéric, MOSSAZ Denis, SELLIER Sophie

Membres excusés : PRUDHOMME Joël (pouvoir à Denis MOSSAZ) – VERDET Patricia (pouvoir à Pascale BOSSON) – ANDRE Bérengère – ARTERO Véronique.

Secrétaire de Séance : Bernard FOU CART

Objet : Demande d'autorisation de défrichement sur la parcelle n° B 1825 pour l'installation d'un Pumptrack

Monsieur le Maire rappelle

Le projet d'aménagement de la zone de loisirs à Injoux par la création d'un Pumptrack.

Ce projet a fait l'objet d'un marché publié le 09 octobre 2023 avec une date de remise des plis fixée au 10 novembre 2023.

Monsieur le Maire informe que la Commune doit procéder à la présentation d'une demande d'autorisation de défrichement sur la parcelle B 1825 pour permettre la mise en œuvre du projet selon les articles L.341-1 et suivants du Code Forestier

Le Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le Code forestier et notamment les articles L341-1 et suivants,

CONSIDERANT la nécessité de poursuivre l'aménagement de la zone de loisirs à Injoux,

⇒ **Approuve** la demande d'autorisation de défrichement sur la parcelle n° B 1825

⇒ **Autorise** Monsieur le Maire à déposer au nom de la commune une demande d'autorisation de défrichement sur les parcelles susvisées

⇒ **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensembles des documents nécessaires à la demande d'autorisation de défrichement.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le secrétaire

Bernard FOU CART

Le Maire,

Denis MOSSAZ

